



Les salariés de l'unité Meuble Idéal rejettent les offres patronales

En négociation depuis bientôt 6 mois, les salariés de l'unité Meubles Idéal Ltée, affiliés au Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), ont rejeté les offres patronales dans une proportion de 92% lors d'une assemblée tenue le 24 septembre 2010.

Plus de 150 travailleurs s'étaient déplacés pour écouter leur comité de négociation et entendre les raisons de ses recommandations de rejeter ces offres. « Nous n'avons aucun autre choix de recommander le rejet car l'employeur se braque et demande des concessions majeures sur le régime de retraite; en même temps, il n'offre que de légères bonifications des autres conditions de travail » mentionne Philippe Jolin, le président de l'unité.

En effet, cette offre est assujettie à une suspension de trois ans du régime de retraite ce qui entraînerait un manque à gagner de plus de 1000 \$ par année par salarié tout au long de sa retraite. Qui plus est, les augmentations de salaire proposées couvriraient à peine l'augmentation du coût de la vie, ne procureront aucun nouveau pouvoir d'achat aux salariés durant la prochaine convention collective. Quelques améliorations au régime de vacances ont également été proposées mais ont été jugées insuffisantes par les salariés.

« Bien que la situation du régime de retraite soit préoccupante à cause de son déficit actuariel, rien ne justifie de telles concessions. Nous avons été pragmatiques comme syndicat en proposant des solutions viables à la table de négociation. Pourtant, nous nous heurtons toujours à l'entêtement de cet employeur qui les refuse coup sur coup » mentionne Martin Lambert, représentant national des TCA.

À noter que les travailleurs et travailleuses de cette unité s'étaient déjà prononcés pour la grève à 97% en juillet dernier. Le rejet actuel des offres constitue donc un message clair envoyé aux représentants de l'employeur.

« Non seulement on veut une solution qui préserve le régime de retraite de nos membres, mais nous réclamons aussi des augmentations de salaires suffisantes, un bon régime de vacances et des bons avantages sociaux. Nous faisons face à une entreprise en plein essor qui est capable de bien rémunérer ses employés et de reconnaître les efforts immenses consentis par ces derniers » ajoute Martin Lambert

La convention étant échue depuis le 31 mai 2010, le syndicat doit aussi se battre contre une demande de durée de convention collective allongée, car l'employeur refuse de signer une convention rétroactive au 1^{er} juin, date où aurait du débuter la nouvelle. Il opte plutôt pour un contrat de 3 ans à compter de la date éventuelle de signature.

Fort de ce rejet et de leur mandat de grève, les représentants syndicaux sont plus déterminés que jamais à obtenir des gains et n'acceptent aucune concession. « L'employeur doit comprendre le message que les membres lui envoient aujourd'hui et doit s'asseoir et négocier sérieusement » conclut Philippe Jolin

Les négociations reprendront sous peu dès que le conciliateur, nommé au dossier, convoquera les parties à nouveau.

Pour information : Martin Lambert
Représentant national des TCA
418 802-6681